

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
 CANTON DE MAINTENON
 COMMUNE DE YERMENONVILLE
 2 rue de Gallardon -28130
 Tél/Fax : 02 37 32 32 14
 Courriel : mairie.yermenonville@wanadoo.fr



Horaires d'ouverture au public :
 Lundi : de 9 h à 10 h 30
 Mardi : de 18 h 00 à 19 h 30
 Jeudi : de 18 h 00 à 19 h 00

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 mars 2015

L'an deux mil quinze, le vingt six mars à 20 h 30, le Conseil municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MARTIN, Maire.

Présents : MM Martin, Delarue, Antongiorgi, Destouches, Mme Chevallier, M Rousseau, M Pivert, M Mabrouk, M Gille, Mmes Chupin, Antongiorgi, M. Feller.

Absents excusés : M. Bayon (pouvoir à M. Martin), MmeCoudray (pouvoir à M. Feller), Mme Loisel

Secrétaire de séance : Mme Antongiorgi.

1.Syndicat Départemental d'Energies 28 : adhésion au service EP+

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer au nouveau service EP+ de maintenance et d'exploitation de l'éclairage public dès 2015.

Le coût annuel de ce nouveau service s'élève à 22 € par foyer lumineux, soit 3 € de plus que le coût du service de niveau 1 actuellement en service sur la commune.

2.Syndicat Départemental d'Energies 28 : renforcement du réseau d'éclairage public.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le renforcement du réseau d'éclairage public afin de réduire dans certaines rues communales les insuffisances de l'éclairage public.

Le coût estimatif des travaux, chiffré par le SDE28, s'élève à 26 200 € HT, avec une prise en charge de 45% par le SDE28, soit un reste à charge pour la commune de 14 410 €. Le versement de la contribution financière de la commune sera réparti sur 3 exercices budgétaires à compter de 2015.

3.Budget assainissement : tarif du rejet 2015

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs de l'assainissement ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une facturation en 2015, à savoir :

Tarif du rejet : 2,37 € le m3
 Abonnement annuel : 32 €

4.Renouvellement du matériel informatique de la mairie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le parc informatique de la mairie et retient la proposition de la Société Promosoft pour un montant total de 2 062,29 € HT, soit 2 474,75 € TTC, se répartissant comprenant l'achat d'un ordinateur complet pour le secrétariat de la mairie et la modernisation du poste actuel du secrétariat pour les élus ainsi que le transfert des données Ségilog sur les nouveaux postes pour un montant de 155,00 € HT, soit 186,00 € TTC.

5.Budget commune : subventions aux associations 2015.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de prévoir une somme globale de 2 500 € à l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget communal 2015 et de voter les subventions suivantes :

Ecole primaire de Yermenonville (Coopérative scolaire)	305 €
Ecole maternelle de Gas (coopérative scolaire 10€/élève)	150 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Yermenonville	320 €
APEV	80 €
QUATZARTS	100 €
Actions et Récréation	50 €
SIAD	100 €
Comité de Jumelage du Canton de Maintenon	80 €

6. Parking Chemin des Ruelles : modification des délibérations

Le dossier étant incomplet, Monsieur Delarue propose de reporter ce point à un prochain conseil municipal.

7. Personnel : suppression de poste.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la suppression du poste d'Adjoint Technique de 2^e classe à 11 h 55 centièmes, suite à la création du poste à 14 h 10 centièmes créée pour répondre aux besoins liés à la réforme des rythmes scolaires.

8. Questions et affaires diverses.

Frais d'écolage Houx/Yermenonville : Une rencontre a eu lieu entre les secrétaires des deux communes. Celles-ci ont répertoriés les différentes dépenses inhérentes aux frais de fonctionnement de leurs écoles.

9. Compte rendu des Syndicats et des Commissions.

- SIRMATCOM : Monsieur Delarue indique que la TOM va augmenter. Des économies devront être envisagées au sein du syndicat.
- CCTV de Maintenon : Commission « environnement » : Monsieur Gille informe que le nettoyage de printemps aura lieu le 17 avril 2015. Monsieur Martin indique que la commune ne participera pas à cet événement, trop peu de personnes y participent habituellement. L'employé municipal assure le nettoyage de la commune tout au long de l'année. Monsieur Gille informe que la journée de l'environnement aura lieu le dimanche 7 juin 2015 au Domaine de Changé et portera sur le thème de l'eau.
- Syndicat de la Voise : Monsieur Antongiorgi rapporte que la société CSE fait une nouvelle étude sur la Voise pour améliorer l'écoulement des eaux. Il précise que la société ne s'occupe pas de la qualité de l'eau.
- Commission « Affaires scolaires » : la remise des prix aura lieu le 30 juin 2015 à l'école de Houx.
- Commission « Fêtes et cérémonies » : le repas des Seniors aura lieu le dimanche 10 octobre 2015.

Séance levée à 22 h 15

Le Maire,
Bernard MARTIN

